

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES**ARRÊTE DU MAIRE**

OBJET Numérotation de la propriété bâtie située rue Courbet à Villejuif (Val-de-Marne) rue Courbet sur les parcelles cadastrées section T numéros 33 et 483 : **2, RUE COURBET**.

LE MAIRE DE VILLEJUIF,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 6 juin 1966 décidant d'attribuer le nom de "rue Courbet" au sentier rural n° 60 situé sur son territoire,

Vu le permis de construire n°94.076.25W1006 accordé pour la réalisation d'une maison individuelle, rue Courbet, sur les parcelles cadastrées section T numéros 33 et 483 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la numérotation de cette nouvelle construction ;

CONSIDÉRANT la numérotation déjà existante ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La numérotation de la propriété bâtie située rue Courbet à Villejuif (Val-de-Marne), sur les parcelles cadastrées section T numéros 33 et 483, sera la suivante :

2, SENTIER COURBET

ARTICLE 2 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ♦ Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne (DDFip)
- ♦ Centre des Finances Publiques Service de la gestion comptable d'Ivry-sur-Seine
- ♦ Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Villejuif
- ♦ Service du cadastre de Créteil
- ♦ Circonscription départementale d'action sanitaire & sociale
- ♦ Centre local de tri de la Poste de Villejuif
- ♦ L'Eau d'Ile-de-France
- ♦ Orange
- ♦ ENEDIS et ENGIE
- ♦ Caserne des pompiers de Villejuif
- ♦ Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN)
- ♦ Commissariats de Cachan et de Villejuif
- ♦ Institut national de la statistique et des études économiques Ile-de-France.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, sis 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, et affiché.

Fait et arrêté en mairie, à Villejuif, le **30 SEP. 2026**

Pierre GARZON

Maire

Conseiller départemental du Val-de-Marne



Département :
VAL DE MARNE

Commune :
VILLEJUIF

Section : T
Feuille : 000 T 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 22/09/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en
©2022 Direction C
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le
ID : 094-219400769-20260930-ARJ2026_686-AR

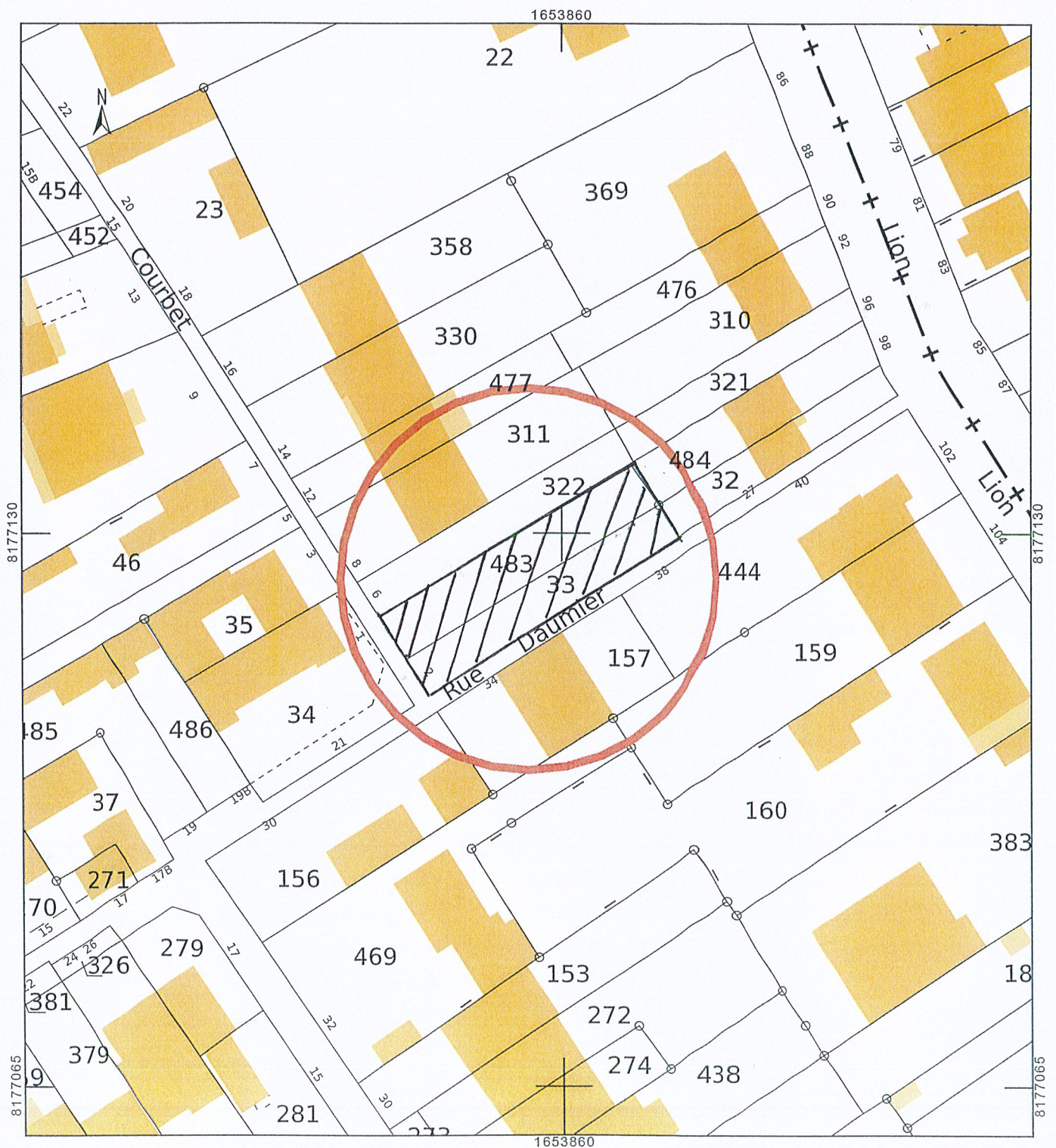
Fonciers
CADASTRE Centre des Finances
Publiques 94037
94037 CRETEIL CEDEX
tél. 01 43 99 36 36 -fax
sdif.creteil@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

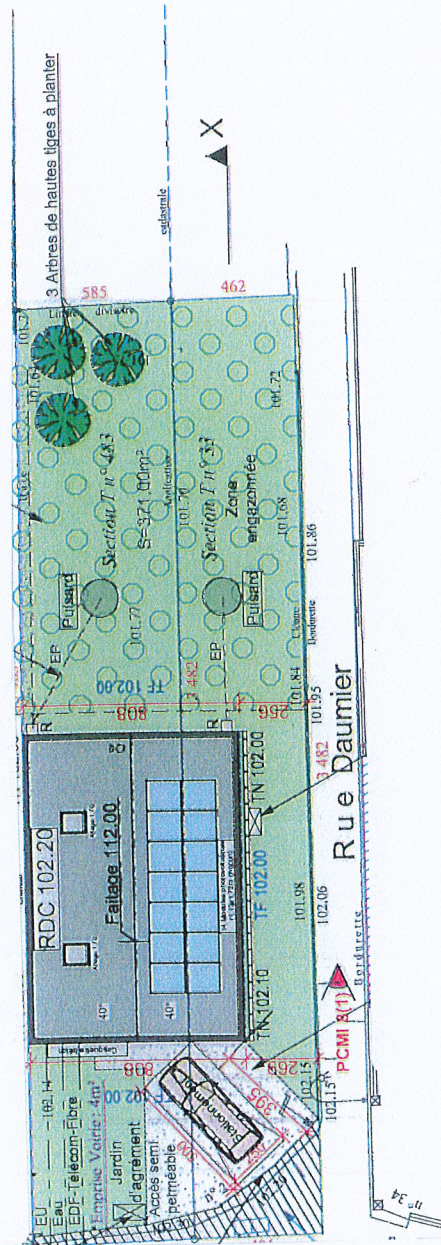
OBJET

Numérotation de la propriété bâtie située rue Courbet à Villejuif
(Val-de-Marne) rue Courbet sur les parcelles cadastrées section T numéros
33 et 483 : **2, RUE COURBET.**



OBJET Numérotation de la propriété bâtie située rue Courbet à Villejuif (Val-de-Marne) rue Courbet sur les parcelles cadastrées section T numéros 33 et 483 : **2, RUE COURBET.**

▲ NORD



2

RUE COURBET

A: 21/02/2026

avant travaux
 après travaux